

**Avis relatif à l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle ligne directrice applicable aux agents d'évaluation du crédit (article 28 et suivants de la *Loi sur les agents d'évaluation du crédit* (L.Q. 2020, c. 21))**

La nouvelle *Loi sur les agents d'évaluation du crédit* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2021, à l'exception des dispositions portant sur le gel de sécurité, dont l'entrée en vigueur sera déterminée par décret du gouvernement. Conformément à celle-ci, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») a désigné les entreprises Équifax Canada et Trans Union du Canada, à titre d'agents d'évaluation du crédit.

Cette nouvelle loi confie l'encadrement et la surveillance des pratiques commerciales et des pratiques de gestion des agents d'évaluation du crédit à l'Autorité. Cette dernière est également chargée de désigner les agents selon l'importance de leur commerce avec des institutions financières.

La loi habilite l'Autorité à établir des lignes directrices applicables aux agents d'évaluation du crédit. L'Autorité mettra ainsi en œuvre un encadrement prudentiel inspiré de son encadrement actuel, mais adapté aux activités des agents d'évaluation du crédit. La ligne directrice couvrira notamment les trois mesures de protection suivantes découlant de la loi destinées à mieux protéger le consommateur et ses renseignements personnels, à savoir : l'alerte de sécurité, la note explicative, ainsi que l'accès à la cote de crédit.

Les agents d'évaluation du crédit doivent se conformer aux dispositions législatives dès leur désignation. L'encadrement par le biais d'une ligne directrice regroupant les pratiques commerciales et les pratiques de gestion attendues de la part de ces agents sera, quant à lui, publié pour consultation au courant de l'année 2021. À cette occasion, toute personne intéressée pourra faire part à l'Autorité de commentaires à cet égard.

**Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès du Centre d'information de l'Autorité :

Québec : 418.525.0337

Montréal : 514.395.0337

Numéro sans frais : 1.877.395.0337

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

**Le 4 février 2021**